

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS 2014-24 et 2014-25

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- *Règlement autorisant un emprunt de 586 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des immeubles (2014-24),*
- *Règlement autorisant un emprunt de 571 000 \$ pour la réalisation du programme de remplacement des équipements motorisés (2014-25),*

adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 17 décembre 2014, ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 16 février 2015.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et qu'ils sont disponibles pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 19 février 2015

Le secrétaire d'arrondissement,
M^e Claude Groulx